



**FINALE PROVINCIALE DES
JEUX DE LA PARTICIPATION 2010**

5 au 7 mars 2010

-----AVIS IMPORTANT-----

**Veillez prendre note que le formulaire d'inscription accompagné du chèque
devront être reçus au bureau de la Fédération avant la date limite ci-dessous.**

DATE LIMITE : 2 février 2010, 16 h

**Veillez noter qu'aucune extension de délai ne sera accordée, seul le courrier
reçu à cette date sera considéré qu'elle que soit la date de mise à la poste.**

FINALE PROVINCIALE DES JEUX DE LA PARTICIPATION 2010
CPA La Pocatière
5 au 7 mars 2010 - Sanction P-09-006

Annonce:

La Fédération de patinage artistique du Québec a le plaisir de vous annoncer la Finale provinciale des Jeux de la participation 2008.

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association (7000) (B) (1.16).

Club hôte : CPA La Pocatière

Comité organisateur : Gestionnaire des compétitions : Denis Beaudoin
Présidente du comité organisateur : Céline Corriveau
Coordonnatrice FPAQ : Diane Choquet
dchoquet@patinage.qc.ca
514.252.3073 # 3541

Endroits de la compétition : Centre Bombardier
600, 9^e Rue
La Pocatière, QC G0R 1Z0

Dimensions des pistes: 85 x 200 pieds

Règlements généraux :

La finale provinciale des Jeux de la Participation 2010 se déroulera conformément aux règlements exposés dans l'édition du manuel des règlements officiels de Patinage Canada. Veuillez vous reporter plus précisément à la section 7000 et à la section 5000.

Date limite des tests :

La date limite des tests est le **1 janvier** qui précède la compétition

Date d'inscription :

Le formulaire doit être rempli et envoyé par CHAQUE RÉGION avant le **2 février 2010 à 16 h** à :
(SVP nous faire parvenir un formulaire par entrée)

Fédération de patinage artistique du Québec
4545, Pierre-de Coubertin
CP 1000, Succ M
Montréal (Québec) H1V 3R2

Frais d'inscription :

Frais d'inscription : **100 \$ simple, couple, danse et olympiques spéciaux**

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

Aucun chèque postdaté après le 2 février 2010 ne sera accepté.

Les frais d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite (7000) (B) (1.5) (1) (2).

Musique :

Les cassettes audio ne seront PAS acceptées. Chaque patineur ou couple devra fournir **deux (2) disques compacts CDR (et non CD-RW)** lors de l'enregistrement au moins une (1) heure avant le début de son épreuve. Il ne doit y avoir qu'un seul programme par disque (sur une piste unique) et il doit être gravé en mode audio, car les mp3 ne seront pas acceptés. Le nom du concurrent, la catégorie ainsi que la durée exacte de la musique doivent y être indiqués clairement.

Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs. **Nettoyez bien vos disques** et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture. Pour toutes questions techniques, écrivez à info@studiounisons.com.

Résultats :

Le système de Code par points cumulatifs « CPC » sera utilisé pour établir les résultats de toutes les épreuves à l'exception des catégories des Jeux olympiques spéciaux. Il n'y aura aucun pointage ouvert (annonce des pointages) lors de cette compétition. L'affichage des résultats sera effectué selon la version produite par le système CPC : Publication des résultats : Après chaque segment, la note technique totale, la note des composantes du programmes, les déductions et la note totale du segment de chaque concurrent doivent être publiées.

Récompenses :

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement **7000 (B) (1.13)**. Lorsqu'il n'y a que deux (2) participants à une épreuve, les deux (2) participants recevront un prix.

Frais d'admission

ENTRÉE ADULTE :	8 \$ / jour	PASSEPORT :20 \$
ENTRÉE ENFANT 12 ANS ET MOINS :	5 \$ / jour	PASSEPORT :12 \$

Lors de l'accréditation, **seul** le concurrent recevra un laissez-passer pour le week-end.

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la **carte photo (obligatoire)**.

Élimination régionale :

Chaque région doit tenir une compétition pour sélectionner son équipe pour la finale provinciale. Le club d'appartenance du patineur détermine la région où il participe à la compétition. Dans le cas d'un couple en style libre ou en danse dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, le couple doit choisir la région qu'il veut représenter et il doit avertir l'autre région de son choix. Dans ce cas, si un patineur désire participer à la compétition en simple, il peut le faire seulement s'il représente la même région dans les deux catégories. Un patineur ne peut représenter sa région à la fois en danse et en couple. Les catégories doivent être celles de la finale provinciale.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Maximum: 8 entrées catégories compétitives
4 entrées catégories des Jeux Olympiques spéciaux

L'équipe qui représentera la région devra être formée de 8 entrées dans les catégories compétitives et 4 entrées pour les catégories des Olympiques spéciaux avec un maximum de 14 patineurs et/ou patineuses (un compétiteur en style libre est une inscription et un couple en danse ou style libre est considéré comme une inscription).

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale est complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- a) La première place des 8 catégories compétitives (ou dans le cas d'un retrait, la deuxième place seulement) des Jeux du Québec régionaux. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale provinciale
- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe sera complétée par:
 - 1) les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G, H, dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois (3) entrées par catégorie;
 - 2) en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs repatineront à nouveau dans la même journée.
 - 3) pour les Olympiques spéciaux des catégories I, J, K, L, M, N se référer au tableau de la section « Olympiques spéciaux ».
- c) Les substitutions seront acceptées jusqu'au début de la compétition.
- d) Les patineurs des catégories pré-novice et novice, membres de l'Équipe du Québec pour l'année 2009-2010, ne seront pas admissibles dans la catégorie où ils auront été concurrents aux Championnats nationaux junior ou à la ronde des qualifications mais ils pourront participer à la compétition dans une catégorie supérieure si le test est complété.
- e) Aucun concurrent ne peut s'inscrire dans plus d'une catégorie en simple.
- f) Dans la catégorie pré-novice et novice les patineurs exécuteront seulement le programme libre. Pour la catégorie Juvénile danse, seul le programme libre sera patiné.

Hébergement

Hôtel officiel:

Auberge Cap Martin
Sortie 436, aut. 20
La Pocatière, QC G0R 1Z0
1.418.856.4450
1.866.995.6922

Autres hôtels

Motel Le Pocatois
235 route 132
LaPocatière QC
418.856.1688
1.877.856.1688 1,5 km

Motel L'Escale
2 ch. du Fronteau
St-Pacôme QC
418.852.3030
1.888.852.3030 13.5 km

Hôtel-Motel de la Montagne
165, rue Varin
St-Pascal QC
418.492.3134 28,0 km

Motel La Seigneurie
708, de l'Église
St-Jean-Port-Joli QC
418.598.3351 27,5 km

Hôtel Le Florimay
218, ch. des Poiriers
Montmagny QC
418.241.5330
1.866.241.5330 65 km

DONNÉES TECHNIQUES:

Pour toutes les catégories les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 de Patinage Canada.

N.B. Les programmes sont les programmes de compétitions officiels. Veuillez vous référer à la *Trousse technique 2009-2010* mis à jour sur le site WEB de Patinage Canada au www.patinagecanada.ca .

GLACE D'ENTRAÎNEMENT : Après s'être inscrits ou avoir participé à une séance d'entraînement officielle de la compétition, les concurrents ne sont pas autorisés à patiner ailleurs que sur la glace officielle d'entraînement ou de la compétition prévue pour leur épreuve. Toute infraction à ce règlement peut entraîner la suspension du concurrent de la compétition en question.

NOVICE DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition novice en simple
Âge : Ne pas avoir atteint 17 ans au 1 juillet qui précède la compétition

Programme libre : A Dames 3 min. +/- 10 sec.
 D Messieurs 3 min. et 30 sec. +/- 10 sec.

PRÉ-NOVICE DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition pré-novice en simple
Âge : Ne pas avoir atteint 15 ans au 1 juillet qui précède la compétition

Programme libre : B Dames 3 min. +/- 10 sec.
 E Messieurs 3 min. +/- 10 sec.

JUVÉNILE DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition juvénile en simple.
Âge : Les concurrents juvéniles âgés de moins de 12 ans (dames) et de moins de 13 ans (messieurs) le 1 juillet qui précède la compétition.

Programme libre : C Dames 2 min. 30 sec. +/- 10 sec.
 F Messieurs 2 min. 30 sec. +/- 10 sec.

JUVÉNILE COUPLE:

Qualification : Test de compétition juvénile en couple
Âge : Aucune restriction

Programme libre : G Couple 2 minutes 30 secondes +/- 10 sec.

JUVÉNILE DANSE

Qualification : Test complet junior bronze en danse
Âge : Aucune restriction

Danse Libre : H Danse libre 2 minutes +/- 10 sec.

OLYMPIQUES SPÉCIAUX

1) Réglementation :

- Les règlements de patinage artistique des Olympiques spéciaux du Canada seront appliqués (septembre 2009).

2) Éligibilité

- Tout athlète inscrit aux Jeux olympiques spéciaux.
- Les nouveaux athlètes et clubs pourront s'inscrire d'ici la compétition en communiquant avec un responsable au bureau des JOSQ au (514) 843-8778.
- Un minimum d'un participant est obligatoire dans la catégorie de patineurs OSQ lors de la finale régionale 2010 afin de rendre ces catégories éligibles à la Finale des Jeux du Québec 2011.

3) Catégories

Participants: 4 athlètes par région

Catégorie : 21 ans et moins au 1 janvier qui précède la compétition

Épreuves: Programme libre niveau 1, 2 et 3 - Hommes et Femmes

Entraîneurs : 2 entraîneurs par région (1 homme et 1 femme sauf si tous les athlètes sélectionnés sont de sexe identique)

Un entraîneur devra détenir une certification complète de niveau 1 en patinage artistique et les 2 entraîneurs devront être certifiés CSO technique niveau 1

Programme libre

- Programme libre niveau 1, 2 et 3 : hommes et femmes
- Le programme doit être exécuté sur une musique instrumentale.

NIVEAU 1

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 1 doivent être en train de travailler les étapes 2 ou 3 du programme Patinage Plus.

Le programme libre dure 1 minute (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un bon équilibre et inclure les éléments suivants :

- 4 des 6 mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 1 à 3
- Pas plus de 2 sauts
- Pas plus de 2 pirouettes
- Les mouvements de transition sont permis, p. ex. : grands aigles, glissés en fente et pivots.

Le programme doit être exempt de mouvements fondamentaux supérieurs à l'étape 3 et d'habiletés défis de toute étape. Les patineurs ne sont notés que sur les mouvements fondamentaux des étapes 1 à 3.

Programme Libre : I : Dames : 1 minute +/- 10 sec.
 J : Messieurs : 1 minute +/- 10 sec.

NIVEAU 2

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 2 doivent être en train de travailler les étapes 4 ou 5 du programme Patinage Plus.

Le programme libre dure 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un bon équilibre et inclure les éléments suivants :

- Mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 1 à 5
- 4 des 6 mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 4 et 5 (**obligatoire**).
- Habiletés défis des étapes 1 à 3 (facultatif)
- Pas plus de 3 sauts
- Pas plus de 2 pirouettes (entrée avant seulement)
- 1 séquence ou combinaison de sauts, comptant comme l'un des sauts permis (facultatif)
- Les variantes de la spirale avant sont permises.
- Les mouvements de transition sont permis, p. ex. : grands aigles, glissés en fente et pivots.

Note :

- Un saut arrière à 2 pieds suivi d'un saut avant à 2 pieds sans pas entre les deux compte pour un saut combiné (1 élément); si un pas est fait entre les deux sauts, l'ensemble compte pour deux sauts.
- Le saut de lapin simple compte pour un saut et le double pour un saut combiné.

Le programme doit être exempt de mouvements fondamentaux supérieurs à l'étape 5 et d'habiletés défis supérieures à l'étape 3. Les patineurs ne sont notés que sur les mouvements fondamentaux des étapes 1 à 5 et sur les habiletés défis des étapes 1 à 3.

Programme Libre : K : Dames : 1 minute 30 secondes +/- 10 sec.
 L : Messieurs : 1 minute 30 secondes +/- 10 sec.

NIVEAU 3

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 3 doivent être en train de travailler les étapes 6 ou 7 du programme Patinage Plus.

Le programme libre dure 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un bon équilibre et inclure les éléments suivants :

- Mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 1 à 7
- 4 des 6 mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 6 et 7 (obligatoire).
- Habiletés défis au choix, étapes 1 à 5
- Pas plus de 5 sauts, pouvant comprendre une séquence ou une combinaison
- Pas plus de 2 pirouettes
- 1 série de pas
- Les variantes de la spirale avant sont permises.
- Les mouvements de transition sont permis, p. ex. : grands aigles, glissés en fente et pivots.

Note :

- Un saut arrière à 2 pieds suivi d'un saut avant à 2 pieds sans pas entre les deux compte pour un saut combiné (1 élément); si un pas est fait entre les deux sauts, l'ensemble compte pour deux sauts.
- Le saut de lapin simple compte pour un saut et le double pour un saut combiné.

Le programme doit être exempt de mouvements fondamentaux supérieurs à l'étape 7 et d'habiletés défis supérieures à l'étape 5. Les patineurs ne sont notés que sur les mouvements fondamentaux des étapes 1 à 7 et sur les habiletés défis des étapes 1 à 5.

Programme Libre : M : Dames : 1 minute 30 secondes +/- 10 sec.
 N : Messieurs : 1 minute 30 secondes +/- 10 sec.

4) Processus de sélection

Seuls les athlètes de la catégorie 21 ans et moins sont éligibles.

L'équipe régionale sera composée de 4 athlètes affichant les meilleurs résultats au classement de la finale régionale, qui seront sélectionnés selon le processus suivant :

- Seront sélectionnés en priorité, 2 athlètes féminins et 2 athlètes masculins en alternant les niveaux d'habileté et en accordant préséance au niveau d'habileté le plus élevé.
- Le tableau qui suit illustre le processus de sélection régionale selon les niveaux représentés à la finale régionale :

Priorité de sélection selon les niveaux à la Finale régionale	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Tous			1	1	1	
Tous sauf niveau 3 Femmes°		1	1	1	1	
Tous sauf niveau 2 Hommes	1			1	1	1
Aucun homme		1		1		2
Aucune femme niveaux 1 et 3			1	2	1	